

**Site NATURA 2000  
« Gorges de l'Aveyron,  
Causses proches et vallée de la Vère »**



**PROPOSITIONS : VERSION PROVISOIRE**

**Charte de bonnes pratiques  
pour les acteurs du tourisme  
pour la préservation des gorges de  
l'Aveyron,  
des Causses proches et  
de la vallée de la Vère**

**Natura 2000** est un réseau de sites abritant des habitats naturels et espèces rares ou menacées à l'échelle européenne (Directive « Habitats » du 21 Mai 1992). Il a pour vocation de **préserv**er cette biodiversité pour les générations futures, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques, sociales et culturelles.

### Caractéristiques du site

Le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » a été retenu pour :

- l'intérêt de son patrimoine naturel,
- la présence de 11 habitats et 16 espèces animales d'intérêt communautaire, protégées dans le cadre de la Directive,
- un site majeur à l'échelle régionale pour la conservation des chauves-souris grâce notamment aux nombreuses cavités naturelles de la zone et à la qualité des habitats (19 espèces recensées dont 8 d'intérêt communautaire),
- un territoire de qualité où de nombreuses espèces remarquables profitent d'une mosaïque de milieux naturels, enjeu majeur de la biodiversité sur ce site.



Sur 11 660 hectares, 6 communes, Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel en Tarn-et-Garonne et Puycelsi, Larroque et Penne dans le Tarn le composent. Il est traversé par un corridor écologique, la rivière Aveyron et ses affluents.

Ce territoire est propice à l'accueil touristique d'une clientèle de proximité et à la pratique de nombreuses activités de pleine nature (randonnée, canoë-kayak, spéléologie, escalade, pêche, chasse, équitation...). Sa situation géographique, aux portes des agglomérations de Montauban, Albi, Cahors et Toulouse, en fait une destination proche, correspondant à un lieu de détente et de ressourcement, dans un cadre naturel.

### Objectifs

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation du document d'objectifs (*ou DOCOB*), document de référence, d'orientation et de gestion, élaboré par un comité de pilotage pour permettre de préserver ou de restaurer les espèces et habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. Ce document d'objectifs est consultable sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées, à l'adresse : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/basecommunale/index.php?mod=resthema>

L'élaboration et la mise en place d'une « **Charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme** » est inscrite dans le DOCOB (fiche « COM 3 »).

Ses objectifs généraux sont la conciliation des activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels, soit :

- sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale du site et à sa richesse écologique,
- éviter les dégradations des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- assurer l'intimité et la paix de la population locale.

### Fréquentation et usages

Une fréquentation touristique sans prise de conscience de la fragilité écologique des gorges de l'Aveyron représente un risque de nuisances fort pour le milieu naturel.

Les usages sont essentiellement axés autour de la propriété privée, l'agriculture (cultures de céréales, élevage, prairies, pompage de l'eau...) et les loisirs (randonnée, balade en famille, canoë-kayak, pêche, baignade, spéléologie, VTT, escalade, quad, équitation...).

Les usagers sont très nombreux. Ils sont constitués d'habitants du territoire, de propriétaires, d'agriculteurs, de prestataires d'activités touristiques (restaurateurs, activités de pleine nature...), d'utilisateurs de l'espace naturel en groupe ou en individuel.

### Concertation

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a choisi de mettre en œuvre cette action en concertation, avec les acteurs concernés (propriétaires, agriculteurs, prestataires d'activités de pleine nature, services de l'Etat, collectivités, Offices de Tourisme, associations environnementales, ...) des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

A ce jour, la concertation sur le contenu de cette Charte de bonnes pratiques a été menée plus particulièrement avec les acteurs dont les activités sont directement ou indirectement liées à la rivière.

Elle s'applique sur le territoire du site Natura 2000 FR7300952, pour les activités ayant un impact direct ou indirect sur les cours d'eau.

**A terme, l'objectif est que le contenu de cette Charte :**

- fasse l'objet d'une concertation étendue à l'ensemble des activités de pleine nature (sports motorisés, équitation, escalade, VTT...),
- prenne en compte les recommandations liées à la préservation des espèces d'oiseaux désignés au titre de la Directive « oiseaux » dans le site « Forêt de laGrésigne et environs » (ZPS).

**Engagements**

Les acteurs ont réfléchi ensemble à ce qu'ils souhaitaient pour leur territoire et l'on traduit dans cette charte en termes d'engagements.

Un consensus s'est dégagé autour du souhait de préserver les espaces naturels et les enjeux liés au maintien des habitats et des espèces retenus, de paysages ouverts, de la préservation de la ressource en eau et des sols...et la maîtrise de la fréquentation touristique, dans le respect des habitants qui y travaillent et y vivent.

Cette Charte est un contrat moral entre les acteurs touristiques volontaires (usagers des gorges de l'Aveyron) pour participer à cette démarche. Elle reprend un ensemble d'engagements, de recommandations et de comportements, compatibles avec les objectifs du DOCOB.

Pour toutes informations concernant le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallées de la Vère, consulter le site Internet du Pays Midi-Quercy <http://www.paysmidiquercy.fr/>

**Clés de lecture de la charte**

Cette charte se présente sous la forme :

- D'engagements communs à tous les acteurs touristiques,
- D'engagements spécifiques par acteur touristique,
- D'une liste d'organismes signataires,
- D'une liste de contacts utiles.

En annexe, figurent :

- Une liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, accompagnée d'un court descriptif,
- D'exemples de « bonnes pratiques », favorisant la préservation des espèces et des habitats qui sont les plus impactées par les activités liées à la rivière,
- Une carte illustrant le périmètre du site.

## Les engagements « communs » à tous les acteurs touristiques

Les acteurs touristiques s'engagent	Les « Bonnes pratiques » associées
<p>A respecter <b>le milieu naturel</b> dans l'objectif de préserver les 11 habitats et des 16 espèces définies dans le DOCOB</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter le rythme, les conditions de vie et de développement (hibernation, nidification, reproduction...) des 16 espèces protégées,</li> <li>- sensibiliser les utilisateurs des habitats à leur préservation : rester sur les sentiers balisés pour éviter l'érosion, ne pas cueillir ou arracher (mieux vaut une bonne observation ou une photographie qu'un prélèvement) ... ,</li> <li>- limiter le nombre de participants par groupe lors d'activités de pleine nature, pour limiter les impacts sur le milieu et mieux profiter du patrimoine naturel,</li> <li>- ramener ses déchets aux conteneurs prévus à cet effet et effectuer un tri sélectif,</li> <li>- n'allumer aucun feu y compris à l'intérieur ou à l'entrée d'une grotte,</li> <li>- conserver les haies, mares, ripisylves, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux, reconnus nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels ou d'espèces,</li> <li>- utiliser des produits bénéficiant de labels écologiques pour maintenir une eau de qualité,</li> <li>- ne pas empoisonner les espèces dites nuisibles ...</li> </ul> <p style="text-align: center;">Des recommandations : conserver des arbres morts (sauf sur les zones qui doivent être mises en sécurité et dans ce cas, s'assurer qu'ils n'abritent ni oiseaux nicheurs, ni chauves-souris),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faucher de manière centrifuge,</li> <li>- ne pas stocker du bois à proximité des cours d'eau sur une bande de 10 mètres ...</li> </ul>
<p>A respecter <b>la réglementation</b> en vigueur et la signalétique associée (loi, arrêté préfectoral ou inter-préfectoral...) dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la propriété,</li> <li>- de l'environnement (nature, faune, flore, pollutions et nuisances, risques majeurs, eau, déchets, ...),</li> <li>- du sport,</li> <li>- des collectivités...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ne prélever aucune espèce protégée,</li> <li>- exercer son activité sur des espaces autorisés,</li> <li>- ou demander l'autorisation au propriétaire privé (oralement ou par convention) pour passer ou exercer une activité sur son site (sentier de randonnée, voie d'escalade, visite de grottes, recherche scientifique...),</li> <li>- respecter la signalétique sur la rivière, les chemins ruraux, les routes ....,</li> <li>- se conformer aux heures de navigation prévues par Arrêté Préfectoral sur l'Aveyron et s'abstenir des descentes de nuit,</li> <li>- à n'exercer aucune pratique d'engins motorisés, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique,</li> <li>- se tenir informé de la réglementation et de ses évolutions ...</li> </ul>
<p>A respecter <b>propriétaire, agriculteur, prestataire d'activités de pleine nature, collectivités ...</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les règles de courtoisie avec les riverains et/ou propriétaires,</li> <li>- éviter tout abus d'usages (accès, nuisances sonores ...),</li> <li>- refermer les clôtures derrière soi,</li> <li>- en cas de dommages sur du matériel, avertir le propriétaire ou la commune (ex : tuyau d'eau...),</li> <li>- respecter la tranquillité des lieux et éviter toutes nuisances sonores ...</li> </ul>
<p>A <b>informer et sensibiliser les utilisateurs</b> à l'ensemble des préconisations de la Charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmettre une information commune sur la préservation du milieu (habitats, espèces, eau, déchets ...) et de ses usages (propriété, agriculture, loisirs, pêche, ...),</li> <li>- mentionner des informations sur le site (forte richesse patrimoniale, fragilité du milieu, nécessité de préservation ..... ) et apposer le logo dans les documents de communication (flyer, plaquette, site Internet...) sous réserve de l'accord de la DREAL (à confirmer...),</li> <li>- utiliser des outils pédagogiques favorisant la découverte et la compréhension de l'environnement, conçus avec les organismes dont la compétence est reconnue dans le(s) domaine(s) concerné(s).</li> </ul>

## Les engagements spécifiques « par » acteurs touristiques

Les acteurs touristiques	Les « Bonnes pratiques » associées
<p><b>Les collectivités</b> s'engagent, à offrir un cadre de vie accueillant et sécurisant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretenir et sécuriser les sites et itinéraires de pleine nature qui relèvent de leur compétence : ramasser régulièrement les poubelles en bord de route et sur les parkings (en évitant les désherbants chimiques et en utilisant correctement le matériel mécanique),</li> <li>- rechercher une intégration paysagère et environnementale du mobilier et des équipements : lieu d'implantation, couleurs, volumes et formes adaptées au site, matériaux locaux ...</li> <li>- sécuriser les ouvrages : passerelles, ponts (en enlevant régulièrement les embâcles...),</li> <li>- organiser dans le temps, l'accueil sur les sites et les itinéraires de pleine nature qui sont les plus stratégiques, ou leurs abords (panneaux d'information, parking, poubelles, toilettes...)</li> <li>- le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'engage à organiser une rencontre avant la saison touristique avec l'ensemble des acteurs touristiques signataires de la Charte ...</li> </ul>
<p><b>Les propriétaires privés</b> s'engagent à entretenir leur terrain et ouvrages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser les berges (enlever les arbres tombés ou menaçants en bord de rivière,</li> <li>- enlever les embâcles,</li> <li>- sécuriser les ouvrages qui relèvent de leur responsabilité (chaussée...) ...</li> </ul>
<p><b>Les offices de tourisme et syndicats d'initiative et autres organismes départementaux du tourisme</b> s'engagent à informer les touristes sur le site Natura 2000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être un relais d'informations auprès des prestataires et touristes,</li> <li>- transmettre une information à chaque personne sur le site N2000 Gorges de l'Aveyron (messages prioritaires à définir),</li> <li>- informer sur le respect des usages et usagers...</li> </ul>
<p><b>Les prestataires d'activités sportives et physiques de pleine nature</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à certaines périodes, ne pas conduire de groupes sur des sites fragiles habités par des espèces protégées en particulier les chauves-souris, choisir des dates et horaires adaptés à la sensibilité des espèces et des habitats,</li> <li>- informer systématiquement sa clientèle du statut privé de la rivière et des conséquences qui en résultent en termes d'usage,</li> <li>- informer des lieux d'accueil ou de passage publics ou autorisés, utiliser les espaces publics réservés aux activités (ex : accès à la rivière, parking...),</li> <li>- informer le personnel sur la « Charte de bonnes pratiques » (voir à l'annexer au contrat de travail...),</li> <li>- donner des consignes à chaque client sur l'intérêt de la préservation du site Natura 2000, la gestion de leurs déchets (ex : pique-nique, toilettes...), les usages des espaces traversés : agriculture, pêche, respect des propriétés (ex : demande d'autorisation pour un pique-nique, accès pêche...)...</li> </ul>

Ces « Bonnes pratiques » permettent le maintien des habitats et des espèces sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ».

**Les organismes signataires de la « Charte de bonnes pratiques des acteurs du tourisme »**

sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

<b>Les services de l'Etat</b>	<b>Les Préfets du Tarn et Tarn et Garonne</b> DDEA 81 et 82 ? DREAL Midi-Pyrénées ?
<b>Les collectivités et EPCI</b>	<b>Les communes de</b> Larroque, Penne du Tarn, Puycelsi, Bruniquel, Cazals et St Antonin Noble Val  <b>Les communautés de communes :</b> Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron Terrasses et Vallée de l'Aveyron Causses Nord Ouest du Tarn Vère Grésigne  <b>Les syndicats Intercommunaux d'Aménagement :</b> Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou Cérou Vère  <b>Le Pays Midi-Quercy</b> Pays de l'Albigeois et des Bastides Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou  <b>Les Conseils Généraux du Tarn et du Tarn et Garonne</b>
<b>Les offices de tourisme et autres organismes départementaux du tourisme</b>	Office de Tourisme intercommunal des Terrasses et Vallée de l'Aveyron Office de Tourisme intercommunal du Pays de Vaour Office de Tourisme intercommunal Caylus, Castanet, Lacapelle-Livron, Loze, Parisot, Puylagarde, St Projet, Office de Tourisme de Caussade Office de Tourisme de Cordes Office de tourisme de Laguépie Office de Tourisme de Monclar de Quercy Office de Tourisme de Montpezat de Quercy Office de Tourisme de Puycelsi Office de Tourisme Saint-Antonin-Noble-Val OT de Varen-Laguépie Syndicat d'initiatives d'Espinas Syndicat d'initiatives de Verfeil Syndicat d'initiatives de Varen  Agence Départementale du Tourisme 82 Comité Départemental du Tourisme du Tarn
<b>Les représentants d'activités de pleine nature</b>	Fédération départementale de Canoë kayak 81 82 Comité Départemental de Spéléologie 81 82 Fédération Française de la Montagne et d'escalade 81 82 Comité Départemental de Randonnée Pédestre 81 Comité Départemental de Randonnée Pédestre 82 Fédération départementale de pêche 81 Fédération départementale de pêche 82 Fédération départementale de chasse 81 Fédération départementale de chasse 82
<b>Des prestataires d'activités de pleine nature</b>	Accompagnateur de Moyenne Montagne Brevet d'Etat de Spéléologie Brevet d'Etat de Canoë Kayak Brevet d'Etat d'escalade Brevet d'Etat de Pêche Brevet d'Etat de VTT Des loueurs de canoës kayak Guide de Haute Montagne
<b>Des propriétaires</b>	Syndicat départemental de la propriété rurale de Tarn-et-Garonne
<b>Des associations</b>	Association des loueurs de canoë sur l'Aveyron Al País de Boneta CPIE Midi-Quercy CPIE Pays Tarnais Fontbonne Espace Nature

	UMINATE 82 Fédération Midi-Pyrénées des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement Membre de France Nature Environnement
--	---

*D'autres structures signataires peuvent être ajoutées à cette première liste*

## Les contacts utiles sur le site

Organisme	Adresse	Tél Mail
<b>COLLECTIVITES et EPCI</b>		
SMPMQ Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy		
Mairie de Bruniquel		
Maire de Cazals		
Mairie de Larroque		
Mairie de Puycelsi		
Mairie de Penne		
Maire de Saint Antonin Noble Val		
Communauté de communes Causses Nord Ouest du Tarn		
Communauté de communes Vère Grésigne		
Communautés de communes QRGA Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron		
Communauté de communes TVA Terrasses et Vallées de l'Aveyron		
Conseil Général du Tarn Service environnement SATESE 81		
Conseil Général de Tarn-et- Garonne Service environnement SATESE 82		
<b>Services de l'Etat et associés</b>		
ONCFS 81 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
ONCFS 82 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
ONEMA 81 Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques		
ONEMA 82 Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques		
DDJS 81 Direction départementale de la Jeunesse et des Sports		
DDJS 82 Direction départementale de la Jeunesse et des Sports		
DDEA 81 Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture		
DDEA 82 Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture		
DREAL Midi-Pyrénées Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées		
<b>Organismes touristiques</b>		
CDT Comité Départemental du		

Tourisme du Tarn		
ADT Agence de développement Touristique 82		
<b>Propriétaires</b>		
SDPPR 82 Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Tarn et Garonne		
Falaises, grottes		
<b>Associations</b>		
Fédération Départementale de Pêche 81		
Fédération Départementale de Pêche 82		
Fédération Départementale de Chasse 81		
Fédération Départementale de Chasse 82		
CREN GCMP Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées		

*D'autres contacts peuvent être ajoutés à cette première liste*

## Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

### Proposition de description ....

#### Pelouses sèches calcaires ouvertes et faciès d'embuissonnement



##### **Descriptif :**

Mosaïques d'habitats complexes herbacés où dominent les graminées, établis sur secteurs secs à moyennement secs, au sol calcaire pauvre et liés à l'activité pastorale extensive.

Elles sont riches en espèces remarquables (en particulier les orchidées).

##### **Risques / Menaces :**

Fermeture du milieu (colonisation par une végétation arbustive transitoire après abandon du pâturage)

Décapage de la surface en habitat et destruction

Sur fréquentation et divagation anarchique des pratiquants de sports motorisés

##### **Recommandations :**

Maintien des activités pastorales extensives (fauche, pâturage...).

Débroussaillage hivernal, ne pas laisser le bois sur place

Respecter les sentiers ou chemins autorisés à ces usages, en dehors éviter les piétinements

#### Le toxostome ou la sofie (*Chondrostomes toxostoma*)



##### **Descriptif : .....**

##### **Risques / Menaces :**

Piétinement des zones de frayères

##### **Recommandations :**

Eviter les débarquements fréquents en aval des barrages...